

National Farmers Union General Resolutions 2025

Résolutions générales 2025 de l'Union nationale des fermiers

1. Declaring Intimate Partner Violence an Epidemic

WHEREAS the first recommendation from the Jury in the Renfrew County (a rural county in Ontario) 2022 Coroner's Inquest into the 2015 murders of Carol Culleton, Anastasia Kuzyk and Nathalie Warmerdam is that "the Government of Ontario should formally declare Intimate Partner Violence (IPV) as an epidemic" and;

WHEREAS over 100 municipalities in Ontario have declared IPV an epidemic but the Province of Ontario has not and;

WHEREAS after seven women were killed by their partners in Nova Scotia between October 18, 2024 and March 2, 2025, Nova Scotia declared IPV an epidemic and;

WHEREAS in January, 2025 British Columbia declared Gender Based Violence (GBV) an epidemic and;

WHEREAS the Canadian Centre for Justice and Community Safety Statistics—in a report presented to the House of Commons Standing Committee on the Status of Women in 2022—stated that the rate of reported IPV against rural women in Ontario is 598/100,000 compared to 378/100,000 in urban Ontario and;

WHEREAS NFU Region 3 declared Intimate Partner Violence (IPV) as an epidemic in 2024;

THEREFORE BE IT RESOLVED that NFU declare Intimate Partner Violence (IPV) an epidemic;

BE IT FURTHER RESOLVED that the NFU, led by the Women's Caucus, use NFU communication channels and meetings to increase awareness among NFU members about IPV and Gender Based Violence (GBV) in rural communities, and when appropriate provide non-financial support to feminist organizations working to stop IPV/GBV;

BE IT FURTHER RESOLVED that NFU members at a local, regional and national level advocate for all levels of government to declare IPV an epidemic.

Women's Caucus / Region 3

1. Déclarer la violence conjugale comme une épidémie

ATTENDU QUE la première recommandation du jury dans le cadre de l'enquête du coroner menée en 2022 dans le comté de Renfrew (un comté rural de l'Ontario) sur les meurtres de Carol Culleton, Anastasia Kuzyk et Nathalie Warmerdam en 2015 est que « le gouvernement de l'Ontario devrait officiellement déclarer la violence entre partenaires intimes (VPI) comme une épidémie » et ;

ATTENDU QUE plus de 100 municipalités de l'Ontario ont déclaré que la violence conjugale était une épidémie, mais que la province de l'Ontario ne l'a pas fait ;

ATTENDU QU'après que sept femmes aient été tuées par leur partenaire en Nouvelle-Écosse entre le 18 octobre 2024 et le 2 mars 2025, la Nouvelle-Écosse a déclaré que la violence conjugale était une épidémie ;

ATTENDU QUE, en janvier 2025, la Colombie-Britannique a déclaré que la violence fondée sur le sexe (VFS) était une épidémie ;

ATTENDU QUE le Centre canadien de la statistique sur la justice et la sécurité communautaire, dans un rapport présenté au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes en 2022 a déclaré que le taux de violence conjugale signalée à l'encontre des femmes vivant en milieu rural en Ontario est de 598/100 000, contre 378/100 000 dans les zones urbaines de l'Ontario ;

ATTENDU QUE la Région 3 de l'UNF a déclaré la violence entre partenaires intimes (VPI) comme une épidémie en 2024 ;

IL EST DONC RÉSOLU que l'UNF déclare la violence entre partenaires intimes (VPI) comme étant une épidémie ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que l'UNF, sous la direction du Caucus des femmes, utilise ses canaux de communication et ses réunions pour sensibiliser ses membres à la VPI et à la violence sexiste dans les communautés rurales, et, le cas échéant, apporte un soutien non financier aux organisations féministes qui luttent contre la VPI et la violence sexiste ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que les membres de l'UNF aux niveaux local, régional et national plaident auprès de tous les niveaux de gouvernement pour qu'ils déclarent la VPI comme une épidémie.

Caucus des femmes / Région 3

2. **GAI Pilot**

WHEREAS it is a challenge to make a living from farming income alone.

WHEREAS profits from farming remain razor thin.

THEREFORE BE IT RESOLVED that the National Farmers Union advocate for a guaranteed annual income pilot program of \$50,000 a year for 10 years.

Region 1

2. **Projet pilote RAG (revenu annuel garanti)**

ATTENDU QU'il est difficile de vivre uniquement des revenus agricoles.

ATTENDU QUE les bénéfices tirés de l'agriculture restent extrêmement faibles.

IL EST DONC RÉSOLU que l'Union nationale des fermiers plaide en faveur d'un programme pilote de revenu annuel garanti de 50 000 dollars par an pendant 10 ans.

Région 1

3. **Maximum Revenue Entitlement**

WHEREAS the Maximum Revenue Entitlement (MRE) provisions of the Canadian Transportation Act exist to ensure fair competition and affordability for grain shippers, while establishing a ceiling on their revenues; and the NFU supports the policy and these objectives (J-69); and

WHEREAS grocery conglomerates are not engaging in transparent pricing, while governments are reluctant to hold grocery retailers to account for predatory pricing that is negatively impacting Canadians who rely on a small number of highly concentrated chains for food which is essential to their wellbeing;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the NFU lobby the federal government to legislate a profit cap for highly concentrated grocery chains in such a manner as to parallel the existing Maximum Revenue Entitlement for grain shipping via railroads.

Region 3 – Local 362

3. **Droit au revenu maximal**

ATTENDU QUE les dispositions relatives au revenu maximal admissible (RMA) de la Loi sur les transports au Canada visent à garantir une concurrence loyale et des prix abordables pour les expéditeurs de céréales, tout en fixant un plafond à leurs revenus ; et que l'UNF soutient cette politique et ces objectifs (J-69) ; et

ATTENDU QUE les conglomerats alimentaires ne pratiquent pas une tarification transparente, tandis que les gouvernements hésitent à demander des comptes aux détaillants alimentaires pour leurs pratiques de prix abusifs qui ont des répercussions négatives sur les Canadiens qui dépendent d'un petit nombre de chaînes très concentrées pour se procurer les denrées alimentaires essentielles à leur bien-être ;

IL EST DONC RÉSOLU que l'UNF fasse pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il légifère sur un plafonnement des bénéfices des chaînes d'épicerie fortement concentrées, de manière à ce que cela corresponde au droit au revenu maximal existant pour le transport ferroviaire des céréales.

Région 3 – Local 362

4. **Recognizing Provincial Inspection in all Provinces**

WHEREAS the number of provincially-inspected local abattoirs continues to drop, leading to challenges processing livestock; and

WHEREAS farmers who process their livestock at provincially-inspected abattoirs have been restricted to only selling their meat within the same province; and

WHEREAS the NFU has already passed policy [C8-11] that “Provincial carcass inspection of livestock sold for human consumption should be harmonized as part of a national policy”; and

WHEREAS the federal and provincial governments have agreed that Canada's first trade priority is to reduce interprovincial trade barriers;

THEREFORE BE IT RESOLVED, that the National Farmers Union advocate for streamlining the food and safety regulations so that red and white meat inspection is recognized across provinces.

Region 1

4. **Reconnaissance des inspections provinciales dans toutes les provinces**

ATTENDU QUE le nombre d'abattoirs locaux inspectés par la province continue de diminuer, ce qui entraîne des difficultés pour la transformation du bétail ; et

ATTENDU QUE les fermiers qui transforment leur bétail dans des abattoirs inspectés par la province ne peuvent vendre leur viande que dans la même province ; et

ATTENDU QUE l'UNF a déjà adopté la politique [C8-11] selon laquelle « l'inspection provinciale des carcasses de bétail vendues pour la consommation humaine devrait être harmonisée dans le cadre d'une politique nationale » ; et

ATTENDU QUE les gouvernements fédéral et provinciaux ont convenu que la première priorité commerciale du Canada est de réduire les barrières commerciales interprovinciales ;

IL EST DONC RÉSOLU que l'Union nationale des fermiers plaide en faveur d'une rationalisation des réglementations alimentaires et de sécurité afin que l'inspection des viandes rouges et blanches soit reconnue dans toutes les provinces.

Région 1

5. **Boycott, Divestment and Sanctions to Stop the Illegal Occupation and Genocide in Palestine**

WHEREAS the UN Independent International Commission of Inquiry has determined that Israel has committed genocide against Palestinians in the Gaza Strip; and

WHEREAS Israel has rendered 98.5% of Gaza's agricultural land unusable, and has cut off Palestinians' access to food as a weapon; and

WHEREAS the Union of Palestinian Farmers and Union of Agricultural Work Committees, together with over 160 other civil society organizations in Palestine, have called upon international civil society organizations and people of conscience all over the world to implement boycott and divestment initiatives against Israel, similar to those applied to South Africa in the apartheid era, until it complies with international law; and

WHEREAS our partners in La Via Campesina, including the Union of Agricultural Work Committees in Palestine, have called upon "all people and organizations of good conscience to take concrete coordinated action as encouraged by the Boycott, Divestment and Sanction (BDS) campaign" in response to Israel's genocide; and

WHEREAS words of condemnation from Canada have had no effect on Israel, and UN member states have a legal obligation to take concrete action and use all available measures stop genocide and Israel's military operations in Palestine;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the NFU support and implement boycott, divestment, and sanctions (BDS) campaigns, including a two way arms embargo; diplomatic and economic sanctions; and boycott campaigns against companies profiting from Israel's genocide and illegal occupation of Palestinian territory;

BE IT FURTHER RESOLVED that the NFU conduct an audit of its investments and/or relationships with Canadian or international businesses that are benefiting from the ongoing genocide and illegal occupation of Palestine and pursue divestment, wherever possible, or otherwise formally demand such companies divest;

BE IT FURTHER RESOLVED that the NFU create or circulate resources that identify food and agriculture-related companies profiting from the occupation and colonization of Palestine; support and empower members to implement BDS on their farms and in their households and communities; and continue to educate our members on the realities facing Palestinians.

Region 1

5. **Boycott, désinvestissement et sanctions pour mettre fin à l'occupation illégale et au génocide en Palestine**

ATTENDU QUE la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations unies a déterminé qu'Israël avait commis un génocide contre les Palestiniens dans la bande de Gaza ; et

ATTENDU QU'Israël a rendu 98,5 % des terres agricoles de Gaza inutilisables et a coupé l'accès des Palestiniens à la nourriture comme arme ; et

ATTENDU QUE l'Union des fermiers palestiniens et l'Union des comités de travail agricole, ainsi que plus de 160 autres organisations de la société civile en Palestine, ont fait appel aux organisations internationales de la société civile et aux personnes de conscience du monde entier à mettre en œuvre des initiatives de boycott et de désinvestissement à l'encontre d'Israël, similaires à celles appliquées à l'Afrique du Sud à l'époque de l'apartheid, jusqu'à ce que ce pays se conforme au droit international ; et

ATTENDU QUE nos partenaires de La Via Campesina, y compris l'Union des comités de travailleurs agricoles en Palestine, ont appelé « toutes les personnes et organisations de bonne conscience à prendre des mesures concrètes et coordonnées, comme le préconise la campagne Boycott, désinvestissement et sanctions (BDS) », en réponse au génocide perpétré par Israël ; et

ATTENDU QUE les condamnations verbales du Canada n'ont eu aucun effet sur Israël et que les États membres de l'ONU ont l'obligation légale de prendre des mesures concrètes et d'utiliser tous les moyens à leur disposition pour mettre fin au génocide et aux opérations militaires d'Israël en Palestine ;

IL EST DONC RÉSOLU que l'UNF soutienne et mette en œuvre des campagnes de boycott, de désinvestissement et de sanctions (BDS), y compris un embargo bilatéral sur les armes, des sanctions diplomatiques et économiques, ainsi que des campagnes de boycott contre les entreprises qui tirent profit du génocide et de l'occupation illégale des territoires palestiniens par Israël.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'UNF procède à un audit de ses investissements et/ou relations avec les entreprises canadiennes ou internationales qui tirent profit du génocide et de l'occupation illégale de la Palestine et qu'elle poursuive, dans la mesure du possible, le désinvestissement ou, à défaut, exige officiellement que ces entreprises se désengagent ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que l'UNF crée ou diffuse des ressources qui identifient les entreprises liées à l'alimentation et à l'agriculture qui tirent profit de l'occupation et de la colonisation de la Palestine ; soutienne et habilite ses membres à mettre en œuvre le BDS dans leurs fermes, leurs foyers et leurs communautés ; et continue à sensibiliser ses membres aux réalités auxquelles sont confrontés les Palestiniens.

Région 1

6. Calling for Arms Embargo against Israel, Suspension of Canada-Israel Free Trade Agreement, and Human Rights in Gaza -

WHEREAS the UN Independent International Commission of Inquiry has determined that Israel has committed genocide against Palestinians in the Gaza Strip; and

WHEREAS in 2023, the NFU passed a resolution calling for a ceasefire in Gaza; affirming the rights of Palestinian people to sovereignty, including food sovereignty, in their homelands; and calling on the government of Canada to use all diplomatic means to support the negotiation of a just and lasting peace; and

WHEREAS in 2024 the NFU reaffirmed its opposition to the use of hunger as a weapon, which is a crime against humanity under international law; and

WHEREAS the International Court of Justice has concluded that Israel's military occupation of Palestinian territory is illegal and that it is in violation of the international prohibition on racial segregation and apartheid, and has mandated Israel to end its occupation, dismantle settlements, provide full reparations to Palestinian victims, and facilitate the return of displaced people; and

WHEREAS Canada has an immediate and binding legal obligation under the Genocide Convention to take all necessary measures to prevent further acts of genocide by Israel; and

WHEREAS the United Nations Human Rights Council has called on all states to immediately "cease the sale, transfer and diversion of arms, munitions and other military equipment to Israel;" and

WHEREAS UN experts have called upon states to halt all imports, exports, and transfers of arms with Israel, and cancel or suspend economic relationships and trade agreements that contribute to Israel's illegal occupation and apartheid regime;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the NFU calls on the Government of Canada to immediately implement a comprehensive two-way arms embargo between Canada and Israel, and to suspend the Canada-Israel Free Trade Agreement;

BE IT FURTHER RESOLVED that the NFU continue to take other critical actions to bring an end to the genocide in Palestine and defend the human rights of Palestinians, including continuing to educate our members on anti-Palestinian racism and other realities facing Palestinians.

Region 1

6. **Appel à un embargo sur les armes contre Israël, à la suspension de l'accord de libre-échange entre le Canada et Israël et au respect des droits de la personne à Gaza -**

ATTENDU QUE la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies a déterminé qu'Israël a commis un génocide contre les Palestiniens dans la bande de Gaza ; et

ATTENDU QU'en 2023, l'UNF a adopté une résolution appelant à un cessez-le-feu à Gaza, affirmant les droits du peuple palestinien à la souveraineté, y compris la souveraineté alimentaire, sur ses terres natales, et appelant le gouvernement du Canada à utiliser tous les moyens diplomatiques pour soutenir la négociation d'une paix juste et durable ; et

ATTENDU QU'en 2024, l'UNF a réaffirmé son opposition à l'utilisation de la famine comme arme, ce qui constitue un crime contre l'humanité au regard du droit international ; et

ATTENDUE QUE la Cour internationale de justice a conclu que l'occupation militaire israélienne du territoire palestinien est illégale et qu'elle viole l'interdiction internationale de la ségrégation raciale et de l'apartheid, et a enjoint à Israël de mettre fin à son occupation, de démanteler les colonies, d'accorder une réparation intégrale aux victimes palestiniennes et de faciliter le retour des personnes déplacées ; et

ATTENDU QUE le Canada a l'obligation légale immédiate et contraignante, en vertu de la Convention sur le génocide, de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher de nouveaux actes de génocide commis par Israël ; et

ATTENDU QUE le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a appelé tous les États à « cesser immédiatement la vente, le transfert et le détournement d'armes, de munitions et d'autres équipements militaires vers Israël » ; et

ATTENDU QUE les experts de l'ONU ont appelé les États à mettre fin à toutes les importations, exportations et transferts d'armes avec Israël, et à annuler ou suspendre les relations économiques et les accords commerciaux qui contribuent à l'occupation illégale et au régime d'apartheid d'Israël ;

IL EST DONC RÉSOLU que l'UNF demande au gouvernement du Canada de mettre immédiatement en œuvre un embargo complet sur les armes entre le Canada et Israël et de suspendre l'accord de libre-échange entre le Canada et Israël ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que l'UNF continue de prendre d'autres mesures cruciales pour mettre fin au génocide en Palestine et défendre les droits humains des Palestiniens, notamment en continuant à sensibiliser ses membres au racisme anti-palestinien et aux autres réalités auxquelles sont confrontés les Palestiniens.

Région 1

7. **Tech Sovereignty**

WHEREAS valuing knowledge production and transmission — and deprioritizing technologies that reduce farmers’ abilities to gain and share knowledge — is a pillar of food sovereignty; and

WHEREAS many of the new data-driven agricultural technologies lack transparency, making it difficult to test the accuracy of AI-generated recommendations, and know whether recommendations are biased toward corporate gain; and

WHEREAS digitalization of agriculture is driving further corporate consolidation in agri-food systems, and the commodification and financialization of data about land and food systems are creating new opportunities for profit and for amassing control of the basic necessities of life; and

WHEREAS key voices in Canada’s agricultural policy landscape have publicised their intention to ensure that digital agriculture is a priority focus for the 2028-2033 Sustainable Canadian Agricultural Partnership; and

WHEREAS new and yet-to-be-seen technologies are often presented as potential solutions for the climate crisis and industrial agriculture’s transgression of planetary boundaries, but instead enable corporations to continue business as usual, while increasingly profiting from the crises they have created; and

WHEREAS sound policies within a democratic, ethical data governance framework are essential to ensuring that new technological capacities for agricultural data collection and computation yield significant environmental, social, and economic gains for public benefit rather than corporate profiteering;

THEREFORE BE IT RESOLVED the NFU will assemble a working group that will guide and organize research, public education, and member consultation in order to develop a platform for technological sovereignty in agriculture and food, that will be presented to our members at the 2026 National Convention, and shape our advocacy for digital agriculture and agritech policies that support food sovereignty during negotiations for the 2028-2033 SCAP.

BE IT FURTHER RESOLVED that the tech sovereignty task force will collaborate with Indigenous data and food sovereignty advocates, and with our comrades in La Via Campesina, to ensure coherence and coordination amongst our efforts to protect the commons, and to ensure generational transmission and continued development and sharing of the diverse and sacred knowledges and traditions that feed our communities.

7. Souveraineté technologique

ATTENDU QUE la valorisation de la production et de la transmission des connaissances — et la dépriorisation des technologies qui réduisent la capacité des agriculteurs à acquérir et à partager des connaissances — constituent un pilier de la souveraineté alimentaire ; et

ATTENDU QUE bon nombre des nouvelles technologies agricoles fondées sur les données manquent de transparence, ce qui rend difficile de vérifier l'exactitude des recommandations générées par l'IA et de savoir si ces recommandations sont biaisées en faveur des profits des entreprises ; et

ATTENDU QUE la numérisation de l'agriculture favorise la consolidation des entreprises dans les systèmes agroalimentaires, et que la marchandisation et la financiarisation des données relatives aux terres et aux systèmes alimentaires créent de nouvelles opportunités de profit et de contrôle des besoins fondamentaux de la vie ; et

ATTENDU QUE des acteurs clés du paysage politique agricole canadien ont fait part de leur intention de faire de l'agriculture numérique une priorité du Partenariat agricole durable canadien 2028-2033 ; et

ATTENDU QUE les technologies nouvelles et encore à venir sont souvent présentées comme des solutions potentielles à la crise climatique et au dépassement des limites planétaires par l'agriculture industrielle, mais qu'elles permettent en réalité aux entreprises de poursuivre leurs activités comme si de rien n'était, tout en tirant de plus en plus profit des crises qu'elles ont elles-mêmes créées ; et

ATTENDU QUE des politiques solides s'inscrivant dans un cadre démocratique et éthique de gouvernance des données sont essentielles pour garantir que les nouvelles capacités technologiques en matière de collecte et de traitement des données agricoles génèrent des gains environnementaux, sociaux et économiques significatifs au profit du public plutôt que des profits des entreprises ;

IL EST DONC RÉSOLU que l'UNF mettra sur pied un groupe de travail chargé de guider et d'organiser la recherche, l'éducation du public et la consultation des membres afin d'élaborer une plateforme pour la souveraineté technologique dans l'agriculture et l'alimentation, qui sera présentée à nos membres lors de la Convention nationale de 2026, et de façonner notre plaidoyer en faveur de politiques agricoles numériques et agritech qui soutiennent la souveraineté alimentaire lors des négociations du PCAD 2028-2033.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le groupe de travail sur la souveraineté technologique collaborera avec les défenseurs des données autochtones et de la souveraineté alimentaire, ainsi qu'avec nos camarades de La Via Campesina, afin d'assurer la cohérence et la coordination de nos efforts pour protéger les biens communs, et de garantir la transmission générationnelle, le développement continu et le partage des connaissances et traditions diverses et sacrées qui nourrissent nos communautés.

8. **Youth Member Age**

WHEREAS the average age of farmers in Canada is hovering around 60 years old, and;

WHEREAS there are fewer new and younger farmers, and;

WHEREAS many agricultural groups and committees have set their cut off age for “youth” at 40;

THEREFORE BE IT RESOLVED, that the NFU adjust the cut off age for youth members from 35 to 40.

Region 1

8. **Âge des jeunes membres**

ATTENDU QUE l'âge moyen des fermiers et des agriculteurs au Canada oscille autour de 60 ans, et

ATTENDU QU'il y a moins de nouveaux agriculteurs et d'agriculteurs plus jeunes, et

ATTENDU QUE de nombreux groupes et comités agricoles ont fixé à 40 ans l'âge limite pour être considéré comme « jeune » ;

IL EST DONC RÉSOLU que l'UNF modifie l'âge limite pour les membres jeunes de 35 à 40 ans.

Région 1

9. **Preserving Animal Genetics**

WHEREAS the NFU has developed extensive policy advocating for precaution, debate and/or opposition to GMOs and gene editing in livestock [see s. N of NFU Policy Statement]; and

WHEREAS the other option is keeping a diverse range of animal genetics available so their genes are available for current and future use; and

WHEREAS geneticists have been raising the alarm about the inbreeding of animals in our food supply; and

WHEREAS these animals carry numerous genes that are and can be useful, ranging from resistance to parasites, strong immune systems, reducing energy needs, being able to thrive in different climatic conditions, alleviating problems with inbreeding, improving nutrition, and improving eating qualities thereby creating economic benefits;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the NFU actively promote the husbandry and enjoyment of heritage livestock breeds by partnering with groups and organizations that are dedicated to preserving and diversifying the genetic diversity of our food system.

Region 3 - Local 306

10. Préserver la génétique animale

ATTENDU QUE l'UNF a élaboré une politique exhaustive préconisant la prudence, le débat et/ou l'opposition aux OGM et à la modification génétique du bétail [voir la section N de la déclaration de politique générale de l'UNF] ; et

ATTENDU QUE l'autre option consiste à préserver la diversité génétique animale afin que ses gènes restent disponibles pour une utilisation actuelle et future ; et

ATTENDU QUE les généticiens tirent la sonnette d'alarme concernant la consanguinité des animaux dans notre chaîne alimentaire ; et

ATTENDU QUE ces animaux sont porteurs de nombreux gènes qui sont et peuvent être utiles, allant de la résistance aux parasites, à un système immunitaire fort, à la réduction des besoins énergétiques, à la capacité de prospérer dans différentes conditions climatiques, à l'atténuation des problèmes liés à la consanguinité, à l'amélioration de la nutrition et à l'amélioration des qualités alimentaires, créant ainsi des avantages économiques ;

IL EST DONC RÉSOLU que l'UNF encourage activement l'élevage et la mise en valeur des races animales patrimoniales en s'associant à des groupes et des organisations qui se consacrent à la préservation et à la diversification de la diversité génétique de notre système alimentaire.

Région 3 - Local 306

11. Grown in Canada Labelling

WHEREAS food is labelled as “Product of Canada” and “Made in Canada”; and

WHEREAS the meaning of these labels can be unclear to consumers;

THEREFORE BE IT RESOLVED that the NFU advocate to the federal government that food/produce be labelled as “Grown in Canada”, or wherever it was respectively grown, where applicable.

BE IT FURTHER RESOLVED that the NFU urge the federal government to educate consumers on the definitions of “Made in Canada” vs “Product of Canada”.

Region 6

11. Étiquetage « Cultivé au Canada »

ATTENDU QUE les aliments sont étiquetés « Produit du Canada » et « Fabriqué au Canada » ; et

ATTENDU QUE la signification de ces étiquettes peut être ambiguë pour les consommateurs ;

IL EST DONC RÉSOLU que l'UNF recommande au gouvernement fédéral que les aliments/produits agricoles soient étiquetés « Cultivé au Canada » ou dans le pays où ils ont été cultivés, le cas échéant.

Region 6

12. Fertilizer Sovereignty

WHEREAS timely and affordable forms of N, P and K fertilizers are critical in growing food crops and grain to feed the Ontario and Canadian public, and;

WHEREAS certain fertilizer-exporting countries have indicated that they will be withdrawing their exports of these products in order to focus on feeding their own people, and;

WHEREAS the Canadian government has yet to indicate what their plans are in continuing to feed its people, and;

WHEREAS the threat of climate variability such as what we have seen in Southern Ontario this summer continues to challenge food production, and;

WHEREAS supplies of 28% UAN that is produced at the CF Industries Courtright plant for the use of Southern Ontario farmers was re-routed for non-agricultural use (DEF) and for the benefit of U.S. farmers even though the feedstock is Alberta natural gas, and;

WHEREAS there are indications that the 2026 crop will challenge farmers with tighter fertilizer supplies and much higher prices;

THEREFORE, BE IT RESOLVED that the NFU contact the Minister of Agriculture and Agri-Food Canada to obtain the Department's understanding of fertilizer supplies, demand and prices in Canada and how it ensures a reliable food supply for all Canadians, as a critical part of a National Food Policy.

Local 306

12. Souveraineté en matière d'engrais

ATTENDU QUE des engrais azotés, phosphatés et potassiques abordables et disponibles en temps opportun sont essentiels à la culture de denrées alimentaires et de céréales destinées à nourrir la population de l'Ontario et du Canada, et

ATTENDU QUE certains pays exportateurs d'engrais ont indiqué qu'ils allaient suspendre leurs exportations de ces produits afin de se concentrer sur l'alimentation de leur propre population, et

ATTENDU QUE le gouvernement canadien n'a pas encore fait connaître ses plans pour continuer à nourrir sa population, et

ATTENDU QUE la menace que représente la variabilité climatique, telle que celle que nous avons connue cet été dans le sud de l'Ontario, continue de compromettre la production alimentaire, et

ATTENDU QUE les approvisionnements en UNA à 28 % produits à l'usine CF Industries de Courtright à l'intention des agriculteurs du sud de l'Ontario ont été réacheminés vers des utilisations non agricoles (FÉD) et au profit des agriculteurs américains, même si la matière première utilisée est le gaz naturel de l'Alberta ; et

ATTENDU QU'il semble que la récolte de 2026 posera des difficultés aux agriculteurs en raison de l'approvisionnement plus restreint en engrais et de la forte hausse des prix ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que l'UNF communique avec le ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada afin d'obtenir l'avis du ministère sur l'approvisionnement, la demande et les prix des engrais au Canada, ainsi que sur la manière dont il garantit un approvisionnement alimentaire fiable pour tous les Canadiens, élément essentiel d'une politique alimentaire nationale.

Section locale 306